

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE
L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE
CONSTRUCTION DE LA WILAYA
DE BOUMERDES
CITE FRANTZ FANON
(800 LOGTS)-BOUMERDES**

Mise en demeure N°02

Suite à la visite effectuée le 24/11/2025 par le SUAC de la daïra d'Isser sur le chantier d'aménagement de la rue des frères Djaadi Lounes et Said commune de Si Mustapha, ou il a constaté l'arrêt des travaux et l'absence totale des ressources matérielles et humaines, L'Entreprise **E.T.B.P.F.H T.C.E GOUMIRI TOUHAMI** domiciliée cité Annag Rabah Bt 44 N° 09 –Ain Ouessara - Djelfa, titulaire du marché N° 106/2025 du 13/07/2025, relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des frères Djaadi Lounes et Said commune de Si Mustapha, wilaya de Boumerdes est mise en demeure pour la deuxième fois de démarrer les travaux et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48 heures, à compter de la 1^{ere} publication de la mise en demeure au BOMOP, journaux électroniques et aux quotidiens nationaux, faute de quoi des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur lui seront appliquées.

Le Directeur